



**DROIT À LA SANTÉ
HORMONALE**

Page 5



**LES IRP,
UN ENJEU SYNDICAL**

Page 15



**CNRACL - QUOI DE NEUF
POUR LES RETRAITES ?**

Page 13

**fédération
des services
publics**

la
cgt

Service Public

JUILLET-AOÛT-SEPT. 2026 - N° 141 - 1 € - cgtservicespublics.fr

MAGAZINE

SE SYNDIQUER POUR RENFORCER LA CGT



ET DÉFENDRE NOS DROITS

Sommaire

Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



- 03 | Édito**
- 05 | Actualité sociale** - À la conquête du droit à la santé hormonale
- 07 | DOSSIER**
Les instances représentatives nationales : un enjeu syndical
- 11 | Élections professionnelles** - Syndiqué·es à la CGT, et après ?
- 13 | Protection sociale** - CNRACL, quoi de neuf pour les retraites ?
- 15 | Jeunes** - Notre avenir ne se négocie pas, il se conquiert !
- 16 | ICTAM** - Mobilisation pour les élections professionnelles
- 19 | Retraité·es** - Une rentrée sous le signe de la mobilisation
- 21 | International** - Ceuta : face à l'internationale brune, solidarité avec les migrant·es
- 23 | À lire**
- 23 | Affiche élections professionnelles et CNRACL**



ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :
FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

ADRESSE POSTALE : 263, rue de Paris
Case 547 - 93515 MONTREUIL CEDEX
TÉL. : 01 55 82 88 20 - FAX : 01 48 51 98 20
COURRIEL : fdsp@cgf.fr
SITE : www.cgtservicespublics.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Aamar YAZID

CRÉDITS PHOTOS :
Sauf mention expresse
© FDSP CGT

IMPRESSION, ROUTAGE :
RIVET PRESSE ÉDITION SARL
SIRET : 405 377 979 00019
ADRESSE POSTALE : BP 15577
24 rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges CEDEX 9
TÉL. : 05 55 04 49 50 - FAX : 05 55 04 49 60
accueil@rivet-pe.com

RÉGIE PUBLICITAIRE :
Audience Créative
agence@comediance.fr

AUTRES MENTIONS :
DÉPÔT LÉGAL : À parution
ISSN : 1148-2370
COMMISSION PARITAIRE : 1229 S 07102
Périodicité : trimestriel

RESTONS EN CONTACT ET INFORMÉ·ES

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>



fdspcgt



cgtservicespublics



@fdspcgt



fdspcgt

Mobilisé·es pour nos services publics et nos salaires

Pour la grande majorité de la population, l'été 2026, qui aurait dû être un temps d'insouciance et de repos, restera dans les mémoires comme un moment catastrophique. La canicule, les incendies et les intempéries ont provoqué des ravages et des milliers de morts, notamment au travail. La sécheresse va entraîner des augmentations des prix de l'alimentation en plus de celles de l'énergie alors que le point d'indice reste gelé !

Une fois de plus, en période de crise, les agent·es publics ont démontré que ce sont elles et eux qui tiennent le pays debout. Au lieu d'en tirer les leçons, le gouvernement multiplie les ballons d'essai pour préparer les esprits à de nouvelles régressions dans le cadre de son projet de budget 2027.

Le patronat porte une lourde responsabilité dans cette situation catastrophique. Il bénéficie déjà de 211 milliards d'aides, d'exonérations de cotisations sociales et de cadeaux fiscaux. Il en réclame toujours plus et pour cela n'hésite plus à pactiser avec l'extrême droite.

Alors que cette rentrée ouvre une année cruciale de choix citoyens

et que, plus que jamais depuis la Libération, l'extrême droite menace nos droits sociaux, l'heure est à la mobilisation.

Dans la fonction publique, alors que le 19 octobre prochain nous célébrerons les 80 ans du statut de fonctionnaire, le gel du point d'indice, devenu la norme sous les présidences de Sarkozy, Hollande et Macron, provoque une perte de pouvoir d'achat de plus de 32 % depuis 2000, dont la moitié ces dix dernières années.

Si la valeur du point avait été indexée sur l'inflation, elle serait à 6,50 € au lieu de 4,92 € actuelle-ment !

Des fonctionnaires sous-payés et sous-dotés pour l'exercice de leurs missions de service public, voilà ce qui crée cette perte de sens et cette souffrance au travail. Maintenant, ça suffit !

C'est pour toutes ces raisons que la Fédération CGT des services publics appelle à se mobiliser massivement par la grève et la participation aux manifestations le 29 septembre prochain.

Faire reculer ce gouvernement sur le projet de loi de finances et le projet de loi de finances de la sé-



Natacha POMMET
Secrétaire générale
de la Fédération CGT
des services publics

curité sociale, c'est un bon point d'appui pour gagner les élections dans la fonction publique et au conseil d'administration de la CNRACL, deux scrutins majeurs de cette fin d'année.

Gagnons des moyens conséquents pour nos services publics ! Gagnons un point d'indice à 6,50 € !

De l'argent pour les fonctionnaires, pas pour la guerre ni pour les actionnaires !

Le 29 septembre, montrons-leur ce que serait un pays sans services publics !



**AUGMENTATION
DU POINT
D'INDICE** **UN POINT
C'EST TOUT!**

Veiller sur vous
et sur ceux qui
comptent,
c'est ça être
assurément
humain.



ASSURANCES SANTÉ, PERTE DE REVENUS ET DÉCÈS

2 MOIS OFFERTS⁽¹⁾

Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2026



Assurément
Humain

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

(1) 2 mois de cotisation offerts la 1^{re} année (hors droit d'entrée, frais d'échéance, coût d'avenant, frais de mensualisation, contribution attentats et fonds de solidarité) pour toute souscription d'un contrat complémentaire ou surcomplémentaire SANTÉ PASS, et/ou Atout Prev en agence ou par téléphone, et/ou 2 mois offerts sur les 12 premières mensualités de votre cotisation annuelle pour l'adhésion à un contrat de prévoyance de type assurance temporaire décès Accolia et/ou Capital Famille série 2 et frais de dossier de 25 € offerts. Réduction valable uniquement la 1^{re} année suivant la souscription, sous réserve d'un engagement de 12 mois minimum sauf pour les contrats de prévoyance et/ou d'obsèques. Offre valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 octobre 2026 et non cumulable avec toute autre offre en cours.

Conditions et limites des garanties de nos contrats SANTÉ PASS (complémentaire et surcomplémentaire), Atout Prev, Accolia, Capital Famille Série 2 en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats ainsi que les notices d'information des contrats de prévoyance sont consultables sur gmf.fr et disponibles en agence GMF.

GMF VIE - Société anonyme au capital de 189 208 768 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances 315 814 806 R.C.S. Pontoise - Siège social : 6, esplanade Nelson Mandela - CS 40003 - 95122 ERMONT Cedex 6 - Tél. 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) - Internet : gmf.fr

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Getty Images



A LA CONQUÊTE DU DROIT À LA SANTÉ HORMONALE

Garant de la santé et la sécurité au travail des personnels, l'employeur a la responsabilité de mettre en œuvre des mesures de prévention et de protection. Il doit ainsi «adapter le travail à la femme et non l'inverse» dans les services publics et les établissements, par une meilleure information, par la formation des encadrant-es et des intervenant-es de la médecine professionnelle, par un accompagnement vers les soins et une adaptation de l'organisation de travail.

La fonction publique territoriale, composée à 63 % de femmes, compte de nombreuses professions dont la pénibilité est insuffisamment reconnue aujourd'hui encore. Pourtant, de nombreuses agentes travaillent constamment dans un environnement bruyant, portent des enfants, sont au contact de patient-es et d'usager-es, déplacent des malades

d'un lit à un brancard, restent debout toute la journée. Les horaires atypiques, les gestes répétitifs, l'accueil ou l'écoute empathique peuvent aussi devenir usants et sont facteurs de risques pour la santé et la sécurité. Dans les filières majoritairement féminines, à la pénibilité due à l'organisation du travail et à la répartition genrée des tâches s'ajoutent des

pathologies spécifiques. Tout au long de leur vie, les femmes peuvent être confrontées aux conséquences des changements hormonaux. Bien que ces sujets restent peu connus dans le milieu du travail et soient souvent renvoyés à la santé individuelle, de plus en plus de femmes souhaitent l'accès à un droit nouveau.

EN FINIR AVEC L'INVISIBILISATION

L'endométriose, les dysménorrhées, le SOPK (syndrome des ovaires polykystiques), la ménopause... sont des termes de moins en moins tabous dans l'espace public grâce à la prise de parole de personnalités et aux interventions sur les réseaux sociaux. Les agentes osent plus

facilement en parler, d'abord entre elles et parfois avec la médecine préventive. La médecine reste toutefois trop androcentrée : invisibilisation de la santé hormonale et reproductive, manque de recherche sur les pathologies spécifiques, sous-évaluation des risques des métiers féminisés...

Ces pathologies engendrent bien souvent des difficultés au travail et des risques de congés maladie fréquents. Aussi, pour les femmes, après les inégalités salariales, le manque de reconnaissance de leurs missions et métiers, dans ces situations, c'est la double peine : elles subissent un jour de carence ainsi que la perte de 10 % de rémunération pour tout CMO, parfois chaque mois.

OBTENONS DEUX JOURS D'ASA !

Fidèle à ses valeurs de lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion, la FDSP CGT a élaboré une proposition de droit à la santé hormonale pour répondre à ce besoin. Ce nouveau droit concerne l'ensemble des agent-es et salarié-es, qu'ils et elles soient titulaires, stagiaires, contractuel-les, vacataires ou apprenti-es. Il consiste en l'attribution de deux jours d'absence par mois (ASA – autorisation spéciale d'absence de droit, sans justificatif médical, sans délai, sans

carence, sans télétravail) à toutes les personnes souffrant de pathologies ou de troubles hormonaux tels que périménopause, ménopause, endométriose, adénomyose, syndrome des ovaires polykystiques, dysménorrhées, andropause... Ce nouveau droit prend aussi en compte les personnes engagées dans un parcours de transition médicale dont les traitements peuvent avoir des effets secondaires. Ce droit qui se veut le plus inclusif possible doit être complété par plusieurs mesures :

- protections périodiques gratuites, en libre-service dans les sanitaires sur les lieux de travail, afin de lutter contre la précarité menstruelle ;
- suppression du jour de carence et de l'abattement de 10 % de rémunération en cas de CMO (congé maladie ordinaire) ;
- campagnes d'information et de prévention à destination du personnel (sur le cancer du sein, par exemple) ;
- formation en direction des encadrant-es pour comprendre et mesurer les impacts de ces pathologies et changements hormonaux afin d'adapter en conséquence l'organisation du travail ;
- adaptation des lieux de travail, notamment les sanitaires.

L'ensemble des propositions autour du

droit à la santé hormonale a été déposé auprès de la Direction générale des administrations de la fonction publique, dans le cadre des négociations sur le nouvel accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la FP. Pour l'heure, la proposition retenue par la DGAFF n'est pas à la hauteur des besoins des agent-es et de notre demande. Nous considérons que l'obtention d'un nouveau droit se fera avec les agent-es et les salarié-es, grâce à un rapport de force. La FDSP CGT a donc d'ores et déjà déployé une campagne revendicative et de communication disponible pour faire connaître sa proposition et interpeller les employeurs à ce sujet. Certaines collectivités, telles que Romainville ou Est-Ensemble, mènent actuellement des expérimentations. Nous souhaitons que celles-ci soient multipliées et surtout concrétisées par la mise en place de ce nouveau droit. Dans nos collectivités et établissements publics, nous porterons nos propositions, qui s'appuieront sur notre interpellation du ministre de la Fonction publique et une pétition nationale, à retrouver prochainement sur notre site internet.

Nous voulons travailler avec nos corps, pas contre eux !

DROIT A LA SANTÉ HORMONALE

TRAVAILLER AVEC NOS CORPS, PAS CONTRE EUX

Endométriose : se caractérise par le développement de tumeurs semblables à la muqueuse utérine en dehors de l'utérus. Elle peut entraîner une douleur aiguë dans le bassin ou dans d'autres parties du corps et être un frein voire constituer une incapacité à la procréation. Elle peut apparaître dès les premières règles jusqu'à la ménopause. C'est une pathologie longue à déceler, cinq à sept ans en moyenne.

Le CGT
Fédération des services publics

DROIT A LA SANTÉ HORMONALE

TRAVAILLER AVEC NOS CORPS, PAS CONTRE EUX

Andropause ou « déficit androgénique lié à l'âge » : baisse du taux de testostérone observée chez l'homme. L'andropause n'est ni systématique, ni forcément accompagnée de symptômes. Le taux de testostérone baisse progressivement. L'andropause peut être à l'origine de troubles sexuels, en plus d'autres symptômes et signes cliniques (troubles du sommeil, bouffées de chaleur, perte de mémoire, fatigue, diminution de la masse musculaire...).

Le CGT
Fédération des services publics

DROIT A LA SANTÉ HORMONALE

TRAVAILLER AVEC NOS CORPS, PAS CONTRE EUX

Parcours de transition : une personne trans est une personne qui ne se reconnaît pas dans le genre qui lui a été assigné à la naissance. Afin de se rapprocher de son identité de genre, elle peut entamer une ou plusieurs démarches de transition : administrative, sociale ou médicale. Ce parcours peut nécessiter un traitement hormonal avec des effets indésirables et demande un suivi médical pour adapter le traitement à chaque physiologie.

Le CGT
Fédération des services publics



Les instances représentatives nationales UN ENJEU SYNDICAL

Pour l'agent-e de la fonction publique territoriale, les instances nationales peuvent sembler bien éloignées de la réalité des personnels : à quoi servent-elles et quel est leur lien avec le quotidien ? Il est important de s'y intéresser car dans ces lieux sont prises des décisions qui ont un impact direct sur les droits, les conditions de travail et l'évolution de carrière des agent-es.

Nous présentons ici trois instances qui concernent particulièrement les agentes et agents territoriaux, les deux premières sont spécifiques à la fonction publique territoriale et la troisième concerne l'ensemble des trois versants. Ces instances sont administrées de manière paritaire, à l'image de certaines instances locales comme la commission consultative

paritaire ou le comité social territorial.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : INSTANCE DE CONSULTATION

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), institué par la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions

statutaires relatives à la fonction publique territoriale, est l'instance paritaire de consultation nationale de notre versant. Ses attributions consistent en un pouvoir de proposition et d'étude et un rôle consultatif. Le conseil se réunit en formation plénière au moins quatre fois par an. Il est constitué d'un bureau, qui définit l'ordre du jour, ainsi que de formations spécialisées (FS1 à FS5) réparties par thématiques en lien avec l'ensemble du champ de la fonction publique territoriale. Les FS sont consultées sur la teneur de tout document se rattachant à leurs missions, définies comme suit :

- FS1 : questions institutionnelles, statistiques et études (Observatoire de l'em-

ploi public territorial, GPEC, décentralisation, coordination de la statistique...);

- FS2 : questions organiques (recrutement, formation, instances paritaires, carrière des agent-es...);
- FS3 : questions statutaires (carrières, cadres d'emplois, rémunérations, traitements et accessoires, régimes indemnitaires, promotion interne, déroulements de carrière et évolutions réglementaires);
- FS4 : questions sociales (information politique et représentation syndicale, action sociale, conditions de travail et amélioration du service public territorial, organisation des temps partiels, des congés et des autres temps, régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire, médecine préventive et professionnelle, CNRACL et IRCANTEC);
- FS5 : questions inter-fonctions publiques (parité et comparabilité statutaire, identité territoriale, cohérence européenne du service public universel, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes).

Ces commissions préparent le travail des séances plénières.

Présidé par un élu local, le CSFPT est composé de 20 représentant-es des collectivités locales ainsi que 20 représentant-es des confédérations et fédérations syndicales représentatives au plan national. Le solde des sièges est réparti entre ces organisations proportionnellement au nombre de voix obtenu aux élections professionnelles. La CGT porte dans cette instance une volonté ferme d'amélioration des conditions de travail et de vie des agent-es. Damien Martinez, animateur de la délégation pour la Fédération CGT des services publics, donne un exemple d'action menée au sein du CSFPT et qui aura un impact direct pour les agent-es : « *Lorsqu'on a vu arriver les projets de décret Protection sociale complémentaire (PSC), fixant la participation obligatoire des collectivités locales à 7 euros pour la prévoyance et à 15 euros pour la santé, et que l'on a appris que les employeurs avaient pu avoir leur mot à dire en amont alors que les organisations syndicales n'ont pas été consultées, cela a soulevé notre exaspération. Du coup, la CGT a entraîné un boycott des réunions*

plénières du CSFPT, qui a permis d'obtenir la négociation nationale sur la PSC avec le succès que l'on connaît pour la prévoyance. Nos multiples interventions ont conduit à la rédaction d'une proposition de projet de loi, nous avons ainsi réussi à faire passer, par ce biais, la loi du 22 décembre 2025 qui retranscrit légalement l'accord national du 13 juillet 2023 sur la PSC. »

Cet épisode illustre parfaitement l'importance majeure de la présence de notre organisation dans cette instance.

LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : ORGANISATION DE LA FORMATION

Le CNFPT est administré de manière paritaire, par des représentant-es des collectivités territoriales et des représentant-es des organisations syndicales des fonctionnaires territoriaux. Sa mission principale est l'organisation de la formation des agent-es et agents territoriaux mais il est également chargé d'autres missions :

- gestion de l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la FPT; mise en œuvre de procédures de reconnaissance de l'expérience professionnelle, validation des acquis de l'expérience (VAE); bilan de compétences; actions de développement de l'apprentissage;
- organisation des concours et examens professionnels pour les agent-es de catégorie A+; gestion d'une bourse nationale des emplois, publicité des créations et vacances d'emplois; prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi; reclassement professionnel des fonctionnaires devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Ces enjeux sont essentiels pour le devenir des fonctionnaires territoriaux puisqu'ils impactent leurs possibilités d'évolution de carrière. Le CNFPT est donc une instance majeure pour garantir le droit des agent-es.

Or, la veille du passage au 49.3 de la loi de finances 2026, le gouvernement inscrivait de manière brutale un amendement à sa propre loi : une mesure de

plafonnement des recettes du CNFPT à 397 millions d'euros. Toutes les recettes supplémentaires à ce plafond devraient être reversées à l'État!

Cette mesure, inscrite à présent à l'article 135 de la loi de finances 2026, n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les actrices et les acteurs des collectivités locales ou les organisations syndicales. Elle n'a fait l'objet d'aucun débat parlementaire, ni à l'Assemblée nationale, ni au Sénat. Dès qu'elle a été connue, elle a fait l'objet d'une condamnation unanime du CNFPT, des collectivités locales, des employeurs locaux, des fédérations syndicales représentatives de la fonction publique territoriale.

Le plafonnement des recettes du CNFPT est intolérable car il porte directement atteinte au droit à la formation professionnelle des agent-es des collectivités locales, menace la qualité de la formation professionnelle et donc la qualité du service public local. C'est un racket de 45 millions d'euros du salaire socialisé des fonctionnaires territoriaux.

Chaque agent-e peut peser sur cette décision en signant et en faisant signer la pétition proposée par la CGT.



Pétition
NON AU HOLD-UP
de 45 MILLIONS
D'EUROS SUR
LE CNFPT

LE CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE : INSTANCE COMMUNE

Le Conseil commun de la fonction publique (CCFP) est l'instance nationale qui traite des questions d'ordre général communes aux trois versants de la fonction publique ou à au moins deux d'entre eux (projets de loi, d'ordonnances, de décrets). Le CCFP a été créé en 2011, à la suite des accords de Bercy de 2008. Cette instance est composée d'un collège de 30 sièges pour les représentant-es des organisations syndicales de fonctionnaires et de 18 sièges pour les représentant-es des employeurs répartis en six sièges pour les versants de l'État, de la territoriale et de l'hospitalière.

Des projets de loi et de décrets très divers y sont examinés avec des conséquences directes pour les agent-es. Ainsi, courant 2026, le CCFP a émis un avis sur plusieurs projets de décrets concernant la rupture conventionnelle, l'information des bénéficiaires sur le droit au report de congés annuels dans la fonction publique, les autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux mais également des sujets plus généraux d'actualité sociale comme le projet de loi relatif à la protection des enfants.

Consolider notre représentation

Dans le champ du public, de nombreux camarades portent les revendications CGT au sein des instances nationales et assurent la transmission et le partage des informations récoltées aux organisations en territoire. Cette activité, si elle présente des spécificités en fonction des secteurs, a pour point commun un temps de préparation important et une élaboration collective des diverses déclarations et productions en vue des réunions ou à destination des syndicats. Le travail et la lutte menés par les délégations CGT dans les trois instances prennent tout leur sens car ils ont un effet direct sur le quotidien de l'ensemble des personnels de la fonction publique territoriale. Protection sociale complé-

mentaire, complément de traitement indiciaire, parcours de formation des agent-es, statut des assistants familiaux, secrétaires de mairie ont fait l'objet de discussions dans ces instances où la CGT porte les revendications visant à améliorer le statut et les conditions de travail des agent-es.

À l'issue des élections professionnelles de décembre 2026, la représentativité de la CGT aura un impact sur la constitution des délégations au sein des instances. Voter CGT en décembre 2026, ce n'est donc pas seulement renforcer le syndicat local mais également donner les moyens à notre organisation de porter les revendications de l'ensemble des agent-es de la FPT au niveau national.

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE
10 DÉCEMBRE 2026**

Je vote



LA MNT AUX CÔTÉS DES ORGANISATIONS SYNDICALES



MIEUX PROTÉGÉS, ON RÉALISE MIEUX NOS MISSIONS DE SERVICE PUBLIC."

Bruno, Carine et Peio, agents territoriaux.

Première mutuelle des agents des services publics locaux, la MNT agit aux côtés de vos organisations syndicales. Elle défend une protection sociale complémentaire solide et adaptée aux réalités de votre métier.

Près de 747 000 agents territoriaux nous font déjà confiance. Ils sont couverts par nos garanties santé et prévoyance, conçues pour répondre à leurs besoins tout au long de leur parcours professionnel et personnel.

Alors, pourquoi pas vous ?



RETROUVEZ TOUTES NOS
SOLUTIONS SUR **MNT.FR**
OU AU **09 72 72 02 02***

1^{re} mutuelle
des agents
des services
publics locaux

**ÊTRE UTILE EST
UN BEAU MÉTIER**



GRUPE **vyv**

* Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 en métropole. De 7h à 15h pour les Antilles, de 8h à 16h pour la Guyane et de 7h30 à 19h30 pour La Réunion.

Mutuelle Nationale Territoriale : 1^{re} mutuelle des agents des services publics locaux en cotisations, classement Argus de l'assurance, 2025.

Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584. Siège social : 4 rue d'Athènes, 75009 Paris. Août 2026 - Crédits photos : Livia Saavedra, Alexis Pazoumian - Photographies retouchées - Document à caractère publicitaire et non contractuel.



SYNDIQUÉ·ES À LA CGT, ET APRÈS ?

Les élections professionnelles de décembre 2026 se gagneront grâce à des bulletins de vote, certes, mais pas seulement, grâce à l'engagement de chacun·e dans les campagnes et luttes revendicatives. Être syndiqué·es, c'est pouvoir être actrices·eurs au quotidien au sein de son syndicat et de sa collectivité. La campagne des élections professionnelles est un moment important où chacun·e a un rôle à jouer. N'oublions pas que la première raison d'un vote CGT est de connaître un·e syndiqué·e CGT.

Se présenter sur une liste aux élections professionnelles pour devenir représentant·e du personnel, c'est déjà s'engager. Pour autant, la prise d'un mandat peut révéler des difficultés, si les camarades ne sont pas accompagnés et outillés pour siéger dans les instances. Qui n'a jamais entendu : « *Je ne connais pas suffisamment les instances* », « *Je ne sais pas prendre la parole* », « *Je ne suis pas encore assez à l'aise pour*

représenter les collègues », « *J'ai peur face à l'employeur* », etc. Pourtant, personne ne devient militant·e ou représentant·e du personnel du jour au lendemain. C'est par la présence sur le terrain, la formation, la maîtrise des repères revendicatifs et la participation à la démocratie syndicale que nous apprenons. C'est en faisant que nous progressons, c'est en prenant des responsabilités que nous devenons des militant·es reconnus·es.

Être candidat·e, c'est donc se former pour mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux de la collectivité, le statut, les conditions de travail, les besoins et attentes auxquels sont confrontés nos collègues.

Encore une fois, pour faire cela, les représentant·es du personnel ne sont pas seul·es. Ils peuvent s'appuyer sur un collectif militant qui construit démocratiquement ses décisions à partir des réalités de terrain et des revendications portées par notre organisation.

Les instances ne doivent pas être considérées comme l'affaire de quelques militant·es expérimentés·es. Elles appartiennent à toute la CGT. C'est pourquoi nous avons besoin de syndiqué·es prêts à prendre la place,



leur place, pour se former et participer.

AU CST ET À LA FSSSCT, POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES AGENT·ES

La présence de la CGT dans les instances de la collectivité est essentielle.

Au CST, nous intervenons notamment sur les questions qui touchent à l'organisation et au fonctionnement des services, aux effectifs, au temps de travail et à de nombreux sujets qui concernent directement les agent·es.

À la FSSSCT, la présence des représentant·es CGT permet de porter concrètement les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail.

CHACQUE MANDAT RENFORCE TOUTE LA CGT

Quand un·e syndiqué·e accepte de s'impliquer dans une instance, ce n'est pas simplement une personne de plus autour de la table. C'est une voix CGT de

plus, une force de plus pour défendre les agent·es et faire vivre nos revendications. Et ça, ça change tout.

Chaque mandat nous permet :

- de mieux connaître la réalité des services,
- de mieux comprendre le fonctionnement de la collectivité,
- de faire remonter les difficultés rencontrées par les agent·es,
- de développer nos arguments et nos revendications,
- de gagner en expérience et en compétence,
- de former de nouveaux militant·es,
- et surtout, de mieux défendre les intérêts des salarié·es et des agent·es,
- Plus nous sommes nombreux à nous impliquer, plus nous sommes capables d'agir.

Tu l'auras compris : les élections professionnelles sont bien plus qu'une échéance électorale. Elles sont une occasion de renforcer notre organisation, de renouveler nos équipes et de faire

émerger de nouvelles et nouveaux militant·es.

La ou le syndiqué·e qui accepte d'être candidat·e aujourd'hui peut devenir demain représentant·e du personnel, puis prendre progressivement d'autres responsabilités au sein des différentes structures de la CGT. C'est ainsi que nous construisons, dans la durée, une CGT plus forte, plus expérimentée et mieux armée pour défendre les agent·es. Alors, pour ces élections, ne nous demandons pas seulement combien de voix nous allons obtenir, demandons-nous aussi combien de syndiqué·es nous allons réussir à impliquer. Car, derrière chaque candidature, il y a une personne qui accepte de s'impliquer, de prendre sa part, et derrière chaque syndiqué·e qui s'implique, c'est la CGT qui progresse, qui grandit et qui se renforce.

En décembre 2026, pour gagner, c'est tou·tes ensemble que nous ferons gagner la CGT.

CNRACL QUOI DE NEUF POUR LES RETRAITES ?

En 2024, face à la dégradation de la situation financière de la CNRACL, le gouvernement Bayrou avait commandité un rapport aux inspecteurs généraux des administrations centrales. Dans le prolongement, un deuxième rapport a été publié en février dernier. Que faut-il en retenir ?

Le rapport de 2024 avançait masqué. Il préconisait entre autres le transfert progressif des dépenses de solidarité de la CNRACL vers la Sécurité sociale, ouvrant ainsi la voie à un rapprochement du régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers avec celui des salarié·es du privé. Autrement dit, la logique du régime universel revenait par la fenêtre, sans être clairement assumée. Le second rapport a le mérite de la clarté et appelle des choix stratégiques : soit construire un véritable pôle public des retraites, soit rapprocher progressivement la CNRACL du pôle privé, au risque de remettre en cause le régime spécial commun aux fonctionnaires. Bien entendu, pour la fédération, le choix est clair : la CNRACL doit pleinement relever d'un pôle public des retraites ! Le régime spécial de retraite de la fonction publique constitue un élément essentiel du statut général des fonctionnaires décliné en trois versants. Préserver cette unité, c'est garantir à la représentation nationale la capacité d'organiser la puissance publique selon les besoins du pays et des populations. C'est donc un enjeu

social, statutaire, mais aussi profondément démocratique.

À l'inverse, rapprocher la CNRACL des régimes du privé reviendrait à fragiliser cette cohérence et à ouvrir la voie à l'éclatement du régime de retraite des fonctionnaires, aujourd'hui incarné par la CNRACL pour les territoriaux et hospitaliers et par le Service des retraites de l'État pour les fonctionnaires de l'État.

BESOIN DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE

D'ici 2045, le besoin de financement supplémentaire de la CNRACL, au-delà des ressources provenant des cotisations, pourrait représenter 0,2 point de PIB, soit environ 6 milliards d'euros. Si l'option du transfert vers le système de retraite de la Sécurité sociale était retenue, la CNRACL serait absorbée par le régime général. Pour notre fédération, il faut donc maintenir une réelle étanchéité financière entre un pôle public et un pôle privé des retraites.

Si nous considérons que la puissance publique doit assumer le financement du régime de retraite des fonctionnaires, les employeurs territoriaux et hospitaliers ne

peuvent supporter seuls les besoins financiers supplémentaires. Les augmentations de cotisation employeur doivent être contenues pour éviter que le coût d'embauche d'un fonctionnaire ne devienne supérieur à celui d'un contractuel. La contribution employeur à la CNRACL doit être plafonnée à 35 %, or ce seuil est déjà dépassé en 2026 et le sera davantage encore en 2028.

Dans le même temps, le rapport du COR de 2026 prévoit, sur les cinq prochaines années, une diminution de 0,2 point de PIB du besoin de financement de l'État, tandis que celui de la CNRACL augmenterait dans les mêmes proportions. La CNRACL a par ailleurs versé près de 100 milliards d'euros au titre de la compensation démographique au cours des dernières décennies, soit plus de trois points de PIB en valeur 2026. Il serait donc légitime que l'État prenne en charge les besoins de financement dépassant 35 % de cotisation employeur.

Nous exigeons également l'application du vote du conseil d'administration de la CNRACL du 30 septembre 2021 en faveur de l'affiliation des fonctionnaires travaillant au moins 17 h 30 par semaine, contre 28 heures actuellement.





Une mutuelle à vos côtés à chaque étape de votre vie

Avec la MNFACT,
bénéficiez de garanties
adaptées à vos besoins
et votre budget.



PLUS D'INFOS

au **01 85 58 68 68**
ou sur **mnfact-mutuelle-sante.fr**



Garanties distribuées par la MNFACT, mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité et adhérente de la Mutualité française. SIREN 784 442 899 Siège social : 127 quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux. Substituée par MACIF SANTÉ PRÉVOYANCE, régie par le Livre II du code de la Mutualité et adhérente à la Mutualité française. SIREN 779 558 501. Siège social : 1 rue Jacques Vandier, 79000 Niort.

NOTRE AVENIR NE SE NÉGOCIE PAS, IL SE CONQUIERT !

Entrer dans la fonction publique ne doit pas signifier renoncer à vivre dignement. Le 29 septembre, la jeunesse de la fonction publique territoriale sera en grève et dans la rue.

La génération des jeunes territoriaux fait vivre les écoles, les crèches, les EHPAD, les services sociaux, les bibliothèques, les espaces verts, la sécurité et l'ensemble des services publics de proximité. Pourtant, c'est aussi celle qui subit les salaires les plus faibles, les carrières les plus bloquées et une précarité grandissante. À force de demander toujours plus en donnant toujours moins, le gouvernement a franchi une ligne rouge. Le gel du point d'indice, l'écrasement des grilles de rémunération et la perte continue de pouvoir d'achat rendent les métiers de la fonction publique de moins en moins attractifs. Aujourd'hui, des centaines de milliers d'agent-es voient leur traitement rattrapé par le SMIC, les jeunes agent-es enchaînent parfois les contrats précaires et exercent des métiers essentiels sans être rémunérés à la hauteur de leurs missions et de leurs responsabilités. À cela s'ajoutent des perspectives d'évolution de carrière de plus en plus faibles, avec des promotions qui se font attendre et des grilles salariales qui ne permettent plus une véritable progression.

Nous voulons simplement pouvoir vivre dignement de notre travail : nous loger, nous nourrir, nous déplacer, avoir des loisirs, construire une famille et des projets d'avenir sans devoir compter chaque euro à la fin du mois. Pouvoir vivre de son salaire n'est pas un privilège, c'est un droit.

NOS REVENDICATIONS SONT CLAIRES

La CGT exige des mesures immédiates pour toutes et tous :

- › Une augmentation générale des salaires par la revalorisation du point d'indice à hauteur de 6,50 € ;
- › L'indexation des rémunérations sur l'inflation pour stopper la perte de pouvoir d'achat ;

- › Une véritable refonte des grilles indiciaires avec des carrières qui progressent réellement ;
- › La titularisation des contractuel·les sur les emplois permanents et des recrutements massifs dans les collectivités.

SANS NOUS, RIEN NE FONCTIONNE

Chaque jour, les jeunes territoriaux assurent des missions indispensables auprès de la population. Nous ne sommes pas une variable d'ajustement budgétaire. Nous sommes la richesse du service public.

Le 29 septembre, faisons entendre une génération qui refuse la résignation.



MOBILISATION POUR LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

En décembre 2026 auront lieu les élections professionnelles de la fonction publique. Ce sera un moment clé pour rompre avec des années d'austérité, de précarité et de déni des qualifications. Face à la baisse du pouvoir d'achat, à la logique individualiste du RIFSEEP et à la précarisation des carrières, l'UFICT-CGT déploie une campagne offensive auprès des ingénieur-es, cadres, technicien·nes et agent-es de maîtrise, à l'aide de plusieurs outils revendicatifs.

GUIDE « POUR UNE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET D'UTILITÉ SOCIALE »

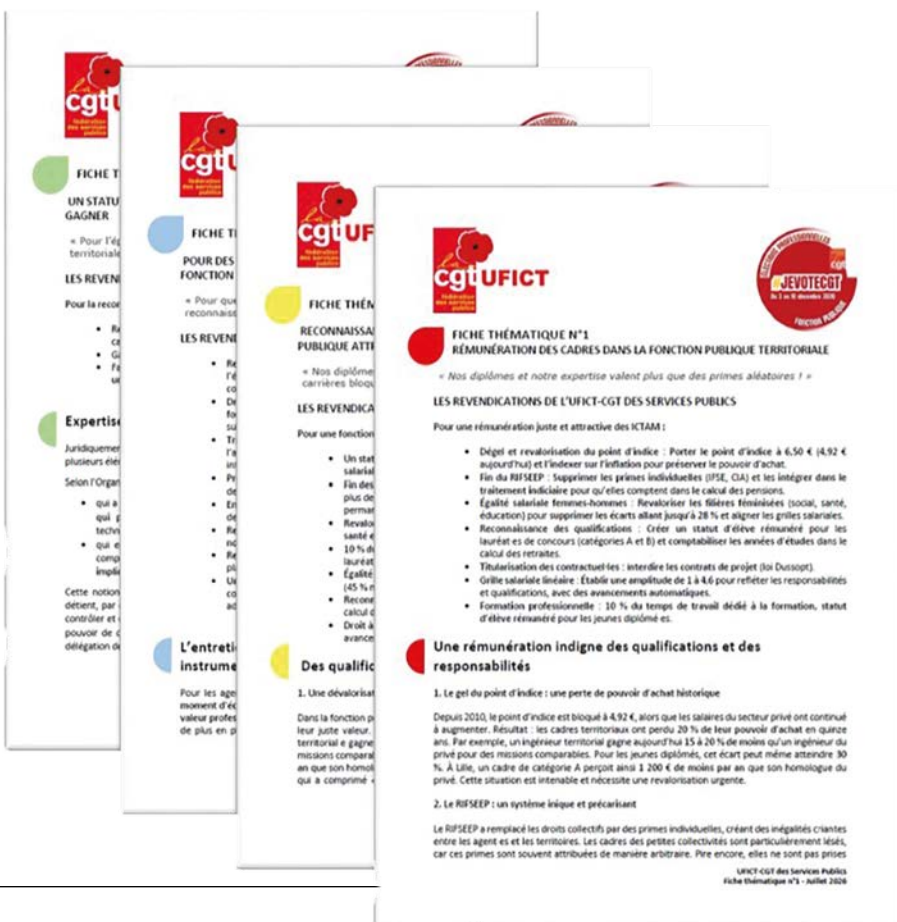
Ce guide revendicatif expose les conséquences de décennies de politiques de « new public management » qui ont progressivement sapé les fondements du service public, leur opposant des logiques de l'économie de marché et du libéralisme. En proposant des visions alternatives, l'UFICT-CGT des services publics entend soutenir les ICTAM au quotidien dans leur capacité à porter les changements et à mettre en œuvre des fonctionnements réinventés dans les collectivités territoriales.

FICHES THÉMATIQUES

Le guide est complété par dix fiches thématiques qui traitent dans un format condensé de sujets importants pour la mobilisation des ICTAM tels que la rémunération, la reconnaissance des qualifications, l'entretien professionnel, la formation ou encore les transformations digitales du travail (IA, télétravail)...

LE SOCIOMÈTRE « STOP AU TEMPS DE TRAVAIL INVISIBLE : POUR LA SANTÉ, UNE RÉMUNÉRATION JUSTE ET LA CRÉATION DE POSTES ! »

Après les sociomètres « RPS » et « Encadrant-e », l'UFICT-CGT des services publics crée un outil pour dénoncer le travail invisible des ICTAM et ses conséquences sur la santé et la rémunération. En mesurant le temps de travail réel et les dépassements systématiques, ce nouveau sociomètre ouvre le débat sur la réduction du temps de travail et la reconnaissance des heures supplémentaires.



		
Stop au travail non rémunéré !		
Le sociomètre du temps de travail invisible		
Temps de travail hebdomadaire	Temps de travail effectif journalier moyen	Déplacement équivalent en journées de Service
35 heures (7h/jour)	7h	0
37 heures 30 (7h30/jour)	7h48	9 décembre
39 heures (7h48/jour)	8h54	20 novembre
44h30 (8h54/jour)	9h27	6 octobre
47h15 (9h27/jour)	10h	27 septembre
50h (10h/jour)	11h30	27 août

GUIDE REVENDICATIF « ENSEIGNANT·ES ARTISTIQUES : HAUTS DIPLÔMES, BAS SALAIRES »

Ce guide déploie dix fiches thématiques pour défendre un service public de la culture ambitieux et émancipateur : éducation artistique et culturelle, alignement des indices salariaux, revendication de la catégorie A pour toutes et tous, défense des écoles supérieures d'art et de design...

RASSEMBLÉ·ES #5 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE 2026

Entièrement consacré aux élections professionnelles, le cinquième numéro de la revue *Rassemblé·es*

présente l'ensemble des outils mis à disposition par l'UFICT ainsi que des analyses complémentaires, un entretien exclusif avec Catherine Vincent, sociologue à l'Institut de recherches économiques et sociales, et des retours d'expériences syndicales.

L'AFFICHE « DONNONS DU SENS À NOS RESPONSABILITÉS ! JE VOTE CGT »

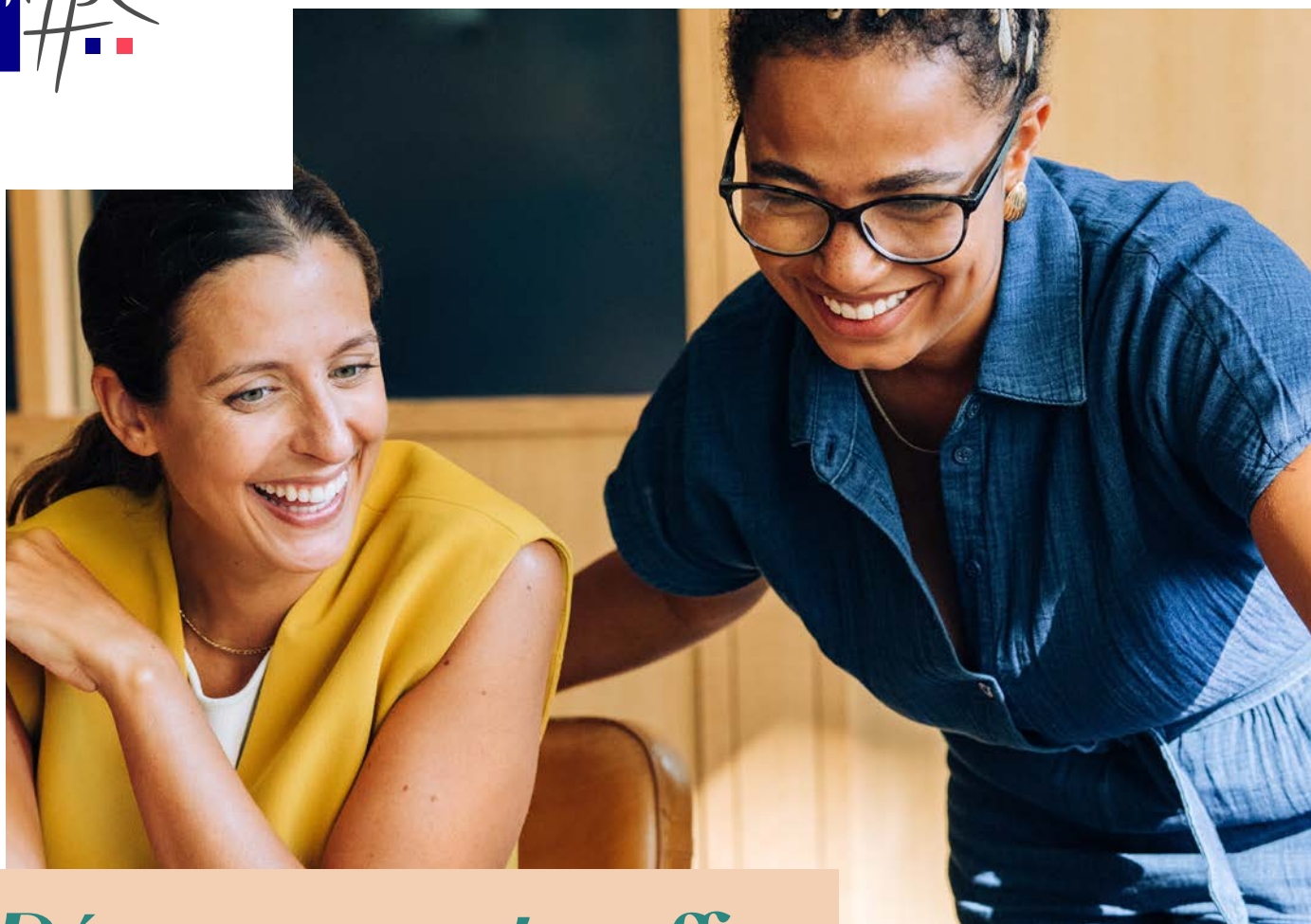
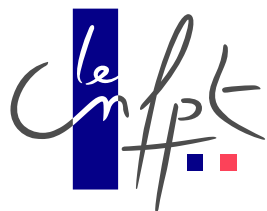
Enfin, une affiche est mise à disposition et téléchargeable sur le site de l'UFICT-CGT des services publics pour interpeller les ICTAM et les mobiliser lors du scrutin prochain.

Retrouvez toutes
les informations sur :
<https://ufict-servicespublics-cgt.fr/>



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE
10 DÉCEMBRE 2026





*Découvrez notre offre
de formation et
d'accompagnement*

au service des collectivités
territoriales et de leurs agents

+ d'informations sur cnfpt.fr



UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE LA MOBILISATION

La guerre en Iran a des répercussions sur l'économie mondiale, donc sur la vie quotidienne en France. Les retraité·es sont en première ligne face à une nouvelle flambée des prix, grands perdants de choix politiques qu'elles et ils subissent de plein fouet.

Depuis le déclenchement des hostilités en Iran, les marchés de l'énergie sont déstabilisés. Le blocage du détroit d'Ormuz, où transite environ 20 % du pétrole mondial, provoque une hausse massive des prix du pétrole et du gaz, entraînant celle des

carburants et des transports, qui se répercute sur l'alimentation et des biens essentiels.

En France, l'inflation repart à la hausse et pourrait dépasser les prévisions. Dans certains scénarios, elle pourrait atteindre plus de 3 % en

2026, érodant fortement le pouvoir d'achat des citoyen·nes. Déjà fragilisée, la consommation des ménages recule sous l'effet de la crise énergétique.

LES INÉGALITÉS AUGMENTENT

Alors que leurs pensions stagnent, les retraité·es font face à des dépenses qui ne cessent d'augmenter mais ils ne peuvent pas espérer compenser la hausse des prix par une augmentation de salaire ! La revalorisation du montant des pensions reste largement insuffisante face à l'inflation. Or les postes de dépenses les plus touchés sont précisément ceux qui pèsent le plus dans le budget : l'énergie (chauffage, électricité, gaz), l'alimentation, la santé, les transports. Pour une partie des retraité·es, cela se traduit par des choix douloureux :

se chauffer ou se soigner, se déplacer ou se nourrir correctement, avoir accès à la culture ou s'isoler.

La crise s'ajoute à des années d'austérité. L'annonce gouvernementale d'économies supplémentaires se traduit par l'augmentation de la franchise médicale et le déremboursement de certains médicaments. Comme le gouvernement demande aux mutuelles de les prendre en charge, l'augmentation sera répercutée sur le montant des cotisations. Cette situation n'est pas une fatalité, elle s'inscrit dans un contexte de politiques économiques qui ont depuis des années affaibli le niveau de vie des retraité·es : gel et sous-indexation des pensions, hausse de la CSG, recul des services publics... La crise agit comme un révélateur et un accélérateur des inégalités. Dans le même temps, les grandes entreprises et tout particulièrement celles des produits pétroliers continuent de réaliser des profits considérables et amplifiés par la spéculation sur les prix.

POUR DES MESURES IMMÉDIATES ET DURABLES

Face à cette situation inacceptable pour les retraité·es, la CGT revendique :

- › l'indexation des pensions sur les salaires, afin de maintenir le pouvoir d'achat ;
- › une augmentation immédiate des retraites, notamment les plus modestes ;
- › le blocage des prix de l'énergie et des produits de première nécessité ;
- › une taxation des superprofits des multinationales de l'énergie ;
- › le développement en territoire de services publics accessibles avec des agent·es publics, notamment pour la santé et les transports.

Les retraité·es, comme les actifs, ne sont responsables ni des conflits internationaux, ni des choix politiques, économiques et énergétiques. Pourtant, elles et ils en paient le prix. Pour la CGT, une autre façon de répartir les richesses est possible et néces-

saire, la solidarité doit primer sur les logiques capitalistiques. La dignité des retraité·es n'est pas négociable. Seule la mobilisation peut nous permettre de gagner nos revendications légitimes.

Alors soyons toutes et tous dans les rues, le 21 septembre, pour une journée mondiale de la paix, le 14 octobre à l'occasion de la journée d'action pour exiger la revalorisation des pensions AGIRC-ARRCO, le 19 novembre pour la manifestation nationale des retraité·es à Paris. Soyons également dans l'action pour faire voter CGT à l'occasion des élections professionnelles et de la caisse de retraite CNRACL qui auront lieu en décembre.





CEUTA
ESPAÑA

Solidarité

Adobe Stock

CEUTA

FACE À L'INTERNATIONALE BRUNE, SOLIDARITÉ AVEC LES MIGRANT·ES

Près de deux mois après les événements de fin juillet, le drame humain de Ceuta est loin d'être terminé. La voie de justice et de fraternité que nous voulons emprunter est à l'opposé des réactions de l'extrême droite.

En l'espace de deux jours, les 30 et 31 juillet, près de 72 000 personnes, essentiellement originaires du Maroc et parmi lesquelles de très nombreux jeunes, ont rejoint l'enclave espagnole située sur la côte marocaine et frontière extérieure de l'Union européenne, à la nage et au péril de leur vie. Une situation d'une ampleur exceptionnelle

pour une ville de 80 000 habitant·es. La majorité de ces personnes est depuis repartie ou a été reconduite vers le Maroc, mais plusieurs milliers sont restées à Ceuta dans des conditions extrêmement précaires. Des structures temporaires d'hébergement ont dû être ouvertes dans l'urgence par le gouvernement espagnol.

Le bilan humain est effroyable. Plus de 140 personnes auraient perdu la vie des deux côtés de la frontière. Des familles continuent de rechercher un enfant, un frère, une sœur, un parent disparu. Derrière ces chiffres, il y a des vies brisées, des familles endeuillées et une jeunesse sacrifiée à qui l'on refuse un avenir digne.

RUÉE D'EXTRÊME DROITE

Ces événements mettent en lumière la réalité sociale d'une jeunesse marocaine, et plus largement africaine, confrontée au chômage, aux emplois précaires, aux bas salaires, aux coûts exorbitants du logement et des études, aux difficultés d'accès aux services essentiels et, surtout, à l'absence de perspective pour une vie digne. Ce sont les inégalités, la précarité et le profond déséquilibre économique et social entre les deux rives de la Méditerranée qu'il

faut regarder en face. Or, à peine les premières images diffusées, les droites et extrêmes droites européennes se sont ruées sur le drame. Giorgia Meloni a réclamé la suspension de l'Espagne de l'espace Schengen. Partout, les mêmes mots ont resurgi : « invasion », « submersion », « menace migratoire »... Pedro Sanchez, président du gouvernement espagnol, a été désigné comme responsable pour avoir engagé une politique de régularisation de personnes sans papiers. Pour la droite et l'extrême droite, chaque drame humain devient une occasion pour nourrir la peur, le rejet de l'autre et le racisme.

LES PERSONNES MIGRANTES NE SONT PAS NOS ENNEMIES

La Fédération CGT des services publics refuse que ces femmes, ces hommes et ces enfants soient présentés comme une menace, une « invasion » ou une arme dans les rapports de force entre États. Les personnes migrantes ne sont ni des ennemies, ni des instruments de pression, ni des variables d'ajustement des politiques diplomatiques, sécuritaires ou électorales.

C'est pourquoi nous dénonçons haut et fort cette internationale brune, qui exploite les drames humains pour dresser les peuples et les travailleurs les uns contre les autres. La réponse ne peut pas davantage être une nouvelle fuite en avant sécuritaire : toujours plus de murs, de barrières, de surveillance, de forces de sécurité, pendant que les services publics chargés de l'accueil, du logement, de la santé et de l'action sociale manquent cruellement de moyens.

MARCHANDAGES GÉOPOLITIQUES

Les circonstances qui ont conduit à un mouvement d'une telle ampleur à Ceuta doivent être pleinement établies. La diffusion massive sur les réseaux sociaux de messages annonçant une ouverture de la frontière a joué un rôle déterminant dans les départs. Cette crise intervient également dans un contexte géopolitique particu-

lièrement tendu. Nous dénonçons fermement la politique du régime monarchique marocain, qui s'est rapproché des États-Unis et d'Israël pour conforter ses prétentions sur le Sahara occidental. Depuis les accords d'Abraham de 2020, cette alliance s'est renforcée, y compris sur le terrain sécuritaire. En donnant aujourd'hui le nom de Donald Trump à l'axe routier Tiznit-Dakhla, en territoire sahraoui occupé, la monarchie marocaine assume pleinement ce marchandage géopolitique. Le peuple sahraoui n'a pas à payer le prix de ces alliances. La Fédération CGT des services publics réaffirme à ce titre sa solidarité avec le peuple sahraoui et son droit à l'autodétermination. Les êtres humains ne sont pas des armes géopolitiques ; jamais des femmes, des hommes, des enfants ne doivent servir de monnaie d'échange entre États.

NOS REVENDICATIONS

La Fédération CGT des services publics exige :

- 1) Un accueil digne et la mise à l'abri de toutes les personnes qui en ont besoin ;
- 2) Une protection particulière des enfants, des mineur-es isolé-es et des personnes vulnérables ;
- 3) Le respect effectif du droit d'asile et l'interdiction des refoulements collectifs ;
- 4) Des voies légales et sécurisées de migration, afin que personne ne soit condamné à risquer sa vie pour franchir une frontière ;
- 5) La poursuite des recherches d'identification des victimes afin que chaque famille puisse connaître le sort de ses proches ;
- 6) Une enquête indépendante permettant d'établir les circonstances du drame et les éventuelles responsabilités ;
- 7) Des moyens humains et financiers renforcés pour les services publics, les personnels territoriaux, les services sociaux, les services de protection de l'enfance, les services sanitaires et de secours ainsi que pour les

associations venant en aide aux personnes exilées ;

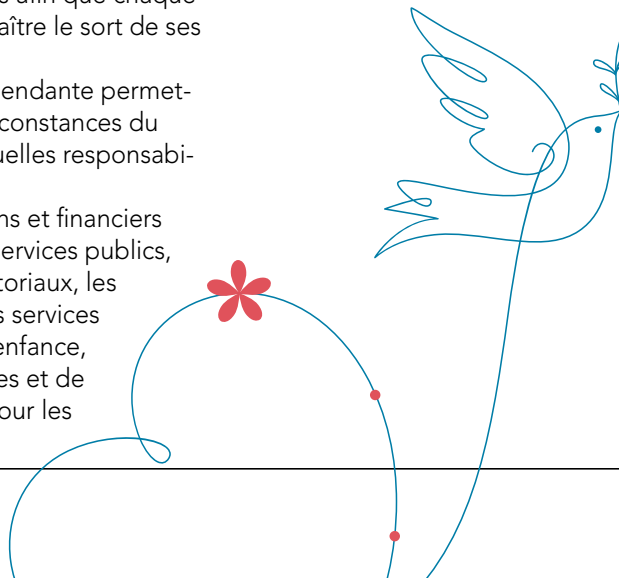
- 8) Une véritable solidarité européenne, fondée sur l'accueil, les droits humains et le partage des responsabilités plutôt que sur la surenchère sécuritaire.

VIVRE DIGNEMENT

Répondre à l'urgence est indispensable mais cela ne suffira pas. Il faut s'attaquer aux causes qui poussent des femmes, des hommes et des jeunes à prendre tous les risques pour partir : la pauvreté, le chômage, les bas salaires, les inégalités, les guerres, les dérèglements climatiques, la répression, l'absence de liberté et démocratie, l'exploitation économique et l'absence de perspectives. Investir toujours davantage dans les murs et la surveillance ne supprimera jamais l'aspiration à vivre dignement.

À Ceuta comme ailleurs, aucune frontière ne doit devenir un tombeau ! Face à l'internationale brune, faisons grandir l'espoir et la solidarité. À tous les niveaux (international, européen, national), nous pouvons construire des politiques fondées sur la coopération, l'égalité des droits, la justice sociale et la fraternité entre les peuples. Face au repli et à la haine, une autre voie est possible : celle de la solidarité et de la paix.

Face au repli et à la haine, une autre voie est possible : celle de la solidarité et de la paix.



Histoire de la CGT

Daniel Vatant



De sa création en 1895 à Limoges jusqu'à nos jours, la CGT est riche d'une longue expérience. Si le sigle CGT parle à tout le monde, l'histoire de l'organisation n'est pas toujours bien connue, enjolivée parfois, enlaidie trop souvent. Daniel Vatant la relate ici de manière synthétique, avec l'ambition d'intéresser le lectorat le plus large, au-delà des militant·es et de celles et ceux qui sont férus d'histoire. Les principaux événements

qui ont marqué l'histoire de la CGT sont ici racontés, sans occulter les obstacles qui se sont dressés sur sa route : les scissions, la clandestinité, les débats internes parfois tendus. Dans cette épopée de plus d'un siècle, le rôle essentiel de la CGT dans toutes les grandes conquêtes sociales est mis en évidence, sans que les échecs soient pour autant passés sous silence. L'ouvrage est enrichi de photographies et documents exceptionnels provenant des archives de la CGT, gérées par son Institut d'histoire sociale.

Collection Repères, 2026, 130 p.

La lutte est belle. Chants de révolte d'hier et d'aujourd'hui

Avec Julie Gervais



À l'occasion des 130 ans de la CGT, plus de trente artistes engagés se réunissent sur l'album « La lutte est belle ». Entre reprises modernes de chants historiques et créations originales, cette compilation vibrante offre une bande-son à l'esprit de résistance des

années 2020 et célèbre la force collective des luttes sociales. Dans la rue comme sur scène.

Album, 2025

On est la CGT! 130 ans après

Gilles Perret et Marion Grange



Cent trente ans après la création de la CGT, qui sont celles et ceux qui font vivre le syndicat aujourd'hui et comment conjuguent-ils ses combats historiques au présent? Séverine, Anita, Ouria, Pierre et Hervé, tous mènent des luttes sur le

terrain pour sauver leur entreprise ou un hôpital, protéger les travailleurs et les consommateurs contre les polluants éternels, combattre la discrimination syndicale ou encore défendre le service public. Chacun·e se livre sur les origines et le sens de l'engagement dont il fait preuve au quotidien, s'inscrivant dans la poursuite des idéaux de solidarité et de transformation sociale pour lesquels la CGT se bat depuis plus d'un siècle.

Documentaire, 2026, 55 minutes

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
FONCTION PUBLIQUE**

3/10 DÉCEMBRE 2026

Le vote



**ÉLECTIONS
DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CNRACL**

**DU 23 NOVEMBRE
AU 10 DÉCEMBRE 2026**

NOTRE CAISSE DE RETRAITES NOUS APPARTIENT ET NOUS PROTÈGE

CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales